

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Adhésion à l'association Sites et Musées au Pays Basque - Désignation de représentants de la Ville de BAYONNE.

M. ARANDIA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'association « Site et Musées en Pays Basque » qui assure depuis plusieurs années la promotion de 14 sites du Pays Basque vient de revoir et de modifier ses statuts.

Ce sont maintenant les gestionnaires ou les propriétaires qui sont membres adhérents et non plus directement les sites.

La nouvelle présidente de cette association, Madame Françoise Pautrizel sollicite donc la ville de Bayonne qui est concernée par le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne et le musée Bonnat afin d'obtenir son adhésion à la dite association et nous demande de désigner un représentant et un suppléant pour nous représenter dans les instances de « Site et Musées en Pays Basque ».

Il y a un intérêt évident pour la ville de Bayonne d'adhérer à cette association dans la perspective d'assurer la meilleure information possible de nos musées.

Aussi je vous propose d'accepter cette proposition étant entendu que la cotisation pour l'année 2004 est fixée à 150 € et de désigner pour nous représenter le Docteur Massé, Maire adjoint aux affaires culturelles et Mme Bordenave en tant que suppléante.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.